



FAMILLE

Un dispositif de soutien aux projets

- Un accompagnement permettant à des collectivités locales de développer des projets en faveur des familles agricoles et des territoires ruraux.
- Cinq thématiques : accueil petite enfance, loisirs/vacances, parentalité, mobilité et numérique.
- Territoires : CC Bresse et Saône, Veyle, Dombes, Rives de l'Ain-Pays du Cerdon, SIVOM du Valromey, une partie du territoire de Grand Bourg Agglomération, commune de Plateau-d'Hauteville.

MSA Ain-Rhône
 Service action sanitaire et sociale
 Tél. 04 74 45 99 90
 social@ain-rhone.msa.fr
 https://ain-rhone.msa.fr

DES PROJETS EN FAVEUR DES FAMILLES AGRICOLES ET RURALES

Grandir en milieu rural

Une aide aux territoires ruraux

La MSA propose "Grandir en milieu rural", une offre pour booster les projets pour les familles agricoles et les territoires ruraux.

PAR MARYLOU PRÉVOST

« **G**randir en milieu rural » est le nouveau dispositif déployé par la Caisse centrale de la MSA pour répondre aux besoins prioritaires des 0-25 ans en milieu rural. Il vise principalement à accompagner les collectivités locales mais aussi les associations proposant des services aux familles. « Nous contactons les collectivités locales éligibles depuis décembre 2021, pour leur présenter le dispositif. Nous leur proposons une démarche de contractualisation jusqu'en 2025 de manière à établir avec elles un plan de développement pour le soutien à leurs projets », explique Nathalie Boyer, chargée d'études enfance-famille-jeunesse à la MSA Ain-Rhône. **Les collectivités locales seront accompagnées dans leur réflexion, la mise en œuvre et l'évaluation de leur plan d'action.** Deux possibilités d'accompagnement pourront être mobilisées : le financement sur projet et/ou le financement d'une mission d'ingénierie qui permettra, par exemple, la réalisation d'un diagnostic des besoins sur une thématique. Dans cette démarche, la MSA ne sera pas seule aux côtés des collectivités locales. « Grandir en milieu rural » a vocation à s'inscrire en complémentarité des dispositifs déjà existants, notamment de la Convention territoriale

globale (CTG) développée par la Caf, pour proposer aux territoires un accompagnement global et coordonné.

SIX TERRITOIRES CONCERNÉS

« Grandir en milieu rural » est une offre dédiée aux territoires ruraux les plus fragiles. **Une géographie prioritaire a été définie pour cibler les territoires selon plusieurs critères** : la faible densité de population, la présence de la population agricole, les indicateurs de fragilité de la population, ainsi que le niveau d'équipement du territoire.

Ce sont ainsi six collectivités locales qui ont été retenues par la MSA Ain-Rhône : les communautés de communes Bresse et Saône, de la Veyle, de la Dombes, Rives de l'Ain-Pays du Cerdon, une partie du territoire de Grand Bourg Agglomération, le SIVOM du Valromey, et la commune de Plateau d'Hauteville.

Dans l'Ain, « toutes ont souhaité mobiliser "Grandir en milieu rural" », assure Nathalie Boyer. Désormais, la MSA peut construire avec elles la manière dont ce dispositif pourra accompagner, de manière partenariale, le développement de leur politique enfance-famille-jeunesse jusqu'en 2025. ■



Nathalie Boyer



Grandir en milieu rural a pour ambition de développer les services à destination des 0-25 ans.

Accompagner les territoires ruraux



La MSA finance des actions sur la parentalité.

EN PRATIQUE

Un accompagnement ciblé

« Grandir en milieu rural » s'articule autour de cinq thématiques propres aux territoires ruraux.

Avec « Grandir en milieu rural », la MSA souhaite poursuivre et renforcer les trois thématiques « socles » de sa politique famille. Elle entend ainsi **continuer à accompagner des actions autour de l'accueil de la petite enfance**, comme la création de structures petite enfance, de nouveaux services aux familles, ou encore favoriser des projets améliorant la qualité d'accueil des services déjà existants. La deuxième thématique vise les loisirs et vacances. La MSA souhaite **contribuer au développement et à l'amélioration de l'offre éducative proposée par les territoires ruraux aux 0-17 ans** en veillant aux conditions de son accessibilité. Une attention sera, par exemple, apportée aux projets favorisant l'accueil des enfants en situation de handicap. De la même manière, les projets attractifs et innovants à destination des 11-17 ans seront particulièrement encouragés. Le développement de l'autonomie et de l'investissement des jeunes est, en effet, un objectif de la MSA, en écho à son engagement depuis de nombreuses années dans le dispositif « Projets jeunes de l'Ain ». Troisième thématique « socle » : la parentalité. Il s'agit pour la MSA de **compléter son appui aux projets ruraux de soutien à la parentalité** qu'elle finance déjà via le dispositif REAAP* piloté par la Caf de l'Ain, en le renforçant pour les territoires ruraux identifiés comme « prioritaires ». L'objectif est d'accompagner au développement d'une offre parentalité pour les parents d'enfants de toute tranche d'âge (lieu d'accueil enfants parents, maisons des familles...) et adaptée à leurs conditions de vie en milieu rural.

DEUX THÉMATIQUES NOUVELLES

La MSA souhaite également accompagner le développement de réponses concrètes sur **deux thématiques émergentes et particulièrement prégnantes en milieu rural : le numérique et la mobilité.**

Le volet numérique concerne tous les enfants et les jeunes ainsi que leurs parents pour les accompagner à un usage responsable des outils numériques avec un enjeu de prévention sans diabolisation des outils. Objectif : faire monter les jeunes en compétence pour leur permettre une prise d'autonomie. Pour les parents, il s'agit, par exemple, de leur proposer des actions d'information et de sensibilisation pour mieux connaître les outils numériques et leur permettre de développer une posture parentale adaptée, aider les jeunes dans leur prise en main des réseaux sociaux et prévenir les risques de harcèlement. Concernant le volet mobilité, les territoires ciblés sont incités à réfléchir à des dispositifs expérimentaux pour favoriser la mobilité géographique des enfants, des jeunes et de leurs parents. L'itinérance des projets et des actions sera également privilégiée et soutenue par la MSA s'il s'agit de la réponse la plus pertinente pour couvrir le territoire et rendre le service accessible.

Nathalie Boyer rappelle : « *notre objectif est de maintenir les services par rapport à l'évolution de leur contexte, améliorer l'existant et répondre à des besoins nouveaux.* »

* Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

3 QUESTIONS À

Agnès Perez

RESPONSABLE DE L'INGÉNIERIE SOCIALE À LA MSA AIN-RHÔNE

Grandir en milieu rural est-il un dispositif novateur ?

Ce nouveau dispositif permet d'être au plus près des besoins des familles sur les territoires agricoles et ruraux en général. Il permet d'apporter des services aux familles qui en sont souvent éloignées. Mais « Grandir en milieu rural », contrairement aux anciens contrats enfance-jeunesse, permettra de financer directement des structures qui développent des actions liées à l'enfance, la jeunesse ou la famille comme les relais petite enfance, les centres sociaux ou les MJC.

Quels types de projets pourraient être accompagnés par la MSA ?

La MSA finance l'innovation ou les actions qui permettent d'améliorer les services préexistants. Par exemple, il peut s'agir d'un centre de loisirs qui désire construire un nouveau site d'accueil pour les enfants. Nous pouvons ainsi aider à financer l'aménagement du bâtiment ou une partie de sa construction. Nous soutenons aussi les créations de lieux d'accueil de jeunes enfants comme les microcrèches ou les initiatives de parents qui améliorent le quotidien des populations rurales.

Pourquoi cibler les adolescents plus particulièrement ?

Les jeunes de 11 à 25 ans sont une partie de la population difficile à intégrer et à capter. Nous sommes favorables au développement de services itinérants pour aller vers cette population et leur proposer des thèmes liés au numérique, par exemple. Nous pouvons aussi aider les collectivités locales à travailler sur le thème de la mobilité des adolescents qui sont, ne l'oublions pas, les citoyens de demain.